



PRESSE

communiqué

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud ou du Japon.

Le 20 juin 2011

Saint-Gobain reporte l'introduction en bourse de Verallia

Saint Gobain décide de reporter l'introduction en bourse de Verallia en raison de conditions de marché très défavorables.

La fixation du prix devait intervenir le 21 juin 2011, deux semaines après l'ouverture de l'Offre, qui a débuté le 7 juin dernier.

L'Offre a reçu un fort intérêt de la part des investisseurs institutionnels, tant européens que nord-américains, avec en particulier un fort soutien des institutionnels français. La demande des particuliers a également été élevée.

Cependant, compte tenu de la volatilité et de la forte incertitude régnant sur les marchés, Saint-Gobain estime que les conditions ne sont pas réunies pour assurer le plein succès de l'opération.

Verallia dispose de perspectives favorables et poursuivra sa stratégie de croissance et d'excellence opérationnelle fondée sur une structure financière solide et une forte capacité de génération de trésorerie.

Contact presse	Contacts analystes, investisseurs
Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48	Florence TRIOU-TEIXERA +33 1 47 62 45 19 Etienne HUMBERT +33 1 47 62 30 49 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29

A propos de Saint-Gobain

Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de protection de l'environnement. Avec un chiffre d'affaires de 40,1 milliards d'euros en 2010, Saint-

Gobain est présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés. Pour plus d'informations sur Saint-Gobain, rendez-vous sur le site www.saint-gobain.com.

Intermédiaires financiers

BNP PARIBAS, J.P. Morgan Securities Ltd. et Merrill Lynch International agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Banco Santander, Crédit Agricole Corporate&Investment Bank, Société Générale et The Royal Bank of Scotland plc agissent en qualité de Co-Teneurs de Livre.

Banca IMI S.p.A, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, S.A., Commerzbank, ING Bank N.V. et Mitsubishi UFJ Securities International plc agissent en qualité de Co-Chefs de File.

Informations publiques

Le Prospectus visé par l'AMF le 6 juin 2011 sous le numéro 11-200, composé du Document de Base enregistré par l'AMF le 18 avril 2011 sous le numéro I.11-016 et d'une Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) relative notamment aux modalités de l'offre, est disponible sur les sites Internet de Verallia (www.verallia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que, sans frais et sur simple demande, auprès de Verallia, Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie. L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques présentés au chapitre 4 du Document de Base et au chapitre 2 de la Note d'Opération.

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Verallia ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions Verallia peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Verallia n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Verallia d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21(1) du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées

et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la *Financial Services Authority* ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la *Section 85* du *Financial Services and Markets Act 2000*.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Verallia n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* et Verallia n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud ou du Japon.

BNP PARIBAS, agissant en qualité d'agent stabilisateur (ou tout établissement agissant pour son compte) pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter du jour de la fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 21 juin 2011 au 20 juillet 2011 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions de Verallia, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne (CE) du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Verallia et sont susceptibles d'affecter leur cours.